

# Médiation des entreprises & des marchés publics

6 mars 2018



Créée en 2010 par l'Etat, la médiation des entreprises est placée auprès du Ministre de l'Economie: **la médiation est un mode amiable de résolution des litiges qui permet aux parties en litige de trouver un accord conforme aux intérêts de chacune et hors procédure judiciaire.**

## Les objectifs de la médiation

- **Dénouer les blocages** qui minent les activités économiques et le développement de l'emploi
- **En facilitant la résolution amiable des litiges, la médiation**
  - **ré humanise les relations entre entreprises/clients/fournisseurs**
  - **favorise la conscience de responsabilité de filière des grandes entreprises**

## La médiation pour qui et comment

- **Accessible aux entreprises et acheteurs publics** rencontrant un différend avec un client ou un fournisseur, la médiation est **gratuite, confidentielle** et n'est **pas contradictoire**.
- Assurée par 10 médiateurs nationaux et 40 médiateurs régionaux, soumis aux règles de **confidentialité, neutralité et impartialité**.
- 3 types de médiation : individuelle, collective et interbranches ou filière.
- Près de **80 % des médiations aboutissent** à un accord entre les parties,

## Les principales étapes de la médiation

1. Dépôt du dossier en ligne sur le site national dédié **médiateur des entreprises**,
2. Admission du dossier en médiation sous réserve de son éligibilité,
3. Le médiateur de la région où est implanté le demandeur prend contact avec les parties,
4. Travail de médiation visant au rapprochement des positions divergentes lors de réunions de médiation
5. Elaboration d'une solution commune par les parties avec accord final

## Les outils de la médiation des entreprises

- **Le médiateur qui** est facilitateur & garant du bon déroulement de la médiation
- **La Charte des relations fournisseur responsables & le label relations fournisseur responsables**

**3 médiateurs en Pays de la Loire : Aude Raverdy** : 0 253 467 964 / 06 09 08 27 81

**Yann Quéré** : 0 253 467 965 / 06 09 08 27 45

[www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises)